tion à résoudre par le [illegible] et mieux vaudrait ne pas discuter. C'est ce que demande la Fédération de la Somme sans succès, du reste.

INTERVENTION DE M. DELORY

M. Delory, député du Nord, a la parole sur le point en discussion. Il [illegible] que c'est le [illegible] prolétariat qui s'organise dans les syndicats de la confédération sur le terrain corporatif, dans le parti socialiste sur le terrain politique ; qu'il y a donc lieu à combiner l'action syndicale et politique qui poursuivent le même but : la transformation de la société capitaliste.

On sait que la formule de Delory implique, en cas de refus de Confédération de s'entendre avec le parti, une sorte de déclaration de guerre à la Confédération. Mais M. Delory glisse sur ce point dangereux. Il déclare qu'il ne tient pas à sa formule personnelle. L'essentiel est que le congrès se prononce sur une motion qui signifie la nécessité d'entente au moins partielle, au moins accidentelle entre les syndicats et le parti.

LA THÈSE SYNDICALISTE

C'est jeter du lest, cela ne suffit pas au socialiste [illegible] Beaudot déjà nommé, qui demande la séparation des deux actions, l'économique et la politique. « Si celles-ci sont d'ailleurs séparés, à qui la faute? demande-t-il, si ce n'est aux socialistes qui ont abandonné le terrain syndical pour le terrain politique ? Les confédérés se sont retirés de vous parce qu'ils étaient dégoûtés de votre action inefficace ». Au demeurant, il se prononce contre la proposition du Nord que le délégué du Maine-et-Loire approuve en partie, mais dont il ne partage pas les conclusions.

Il estime que la décision de neutralité d'Amiens est une première satisfaction pour le socialisme et qu'il doit s'en contenter pour l'heure. Le mieux à son sens est d'attendre des circonstances et d'une lente pénétration un « Modus vivendi » de paix et d'entente.

L'OPINION DE M. VAILLANT

M. Vaillant fait preuve d'un optimiste délicieux quand il se déclare tout à fait enchanté de la résolution de neutralité d'Amiens, neutralité qui, dit-il, est le prélude d'un accord que rendra nécessaire la force des choses.

Le but de la Confédération est le même que le nôtre. Nous y tendons par des moyens différents. La Confédération a peur et, légitimement, d'une alliance qui signifierait pour elle subordination. Vos efforts doivent rester parallèles. Bornons-nous donc à reconnaître la Confédération comme l'organisation de l'unité ouvrière et assurons-la que, dans toutes les actions où nous aurons à prendre part, nous serons à côté d'elle et non contre elle.

Avec le citoyen Thomas, maire de Kremlin-Bicêtre, célèbre pour avoir interdit dans les limites de sa commune le port du costume ecclésiastique, nous entendons un autre son de cloche. « Pas de rapport, dit-il, entre syndicalistes et socialistes. Leurs intérêts sont diamétralement opposés. » Cette affirmation soulève des protestations. Il la développe, d'ailleurs, en termes à peu près incompréhensibles.

LE DÉBAT FINIT DANS LE TAPAGE

Un nombre incalculable d'orateurs se succèdent au milieu de l'indifférence et de la fatigue générale.

Le congrès se dispense d'écouter. C'est à un point tel qu'on se décide à limiter le nombre des orateurs puisqu'ils ne veulent pas se sacrifier eux-mêmes. Cela ne se fait pas sans douleur, certes, ni sans bruit. Que dis-je, sans bruit !

La fin de la séance faillit se terminer par un pugilat. Le citoyen Lafont qui combattait avec bonne humeur la proposition du Nord, eut à essuyer quelques épithètes désagréables de M. Ghesquière. Ce fut un beau boucan, un boucan que la Chambre pourrait envier et où la solidarité de l'unité s'affirma dans toute son ampleur. On continuera demain.

B.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

RÉUNIONS DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Plusieurs réunions de Commissions municipales ont été tenues, vendredi soir, en vue de la prochaine séance du Conseil. Les principales questions examinées ont été les suivantes :

La démolition de la mairie et l'aménagement des services municipaux

Les Commissions ont approuvé le cahier des charges établi par M. Cellies, architecte-directeur du service des bâtiments municipaux, en vue de l'adjudication concernant la démolition de la Mairie et ses dépendances.

En même temps, elles ont décidé de louer aux Hospices, à partir du 1er janvier prochain, les immeubles formant l'ancienne propriété Niel, 15 et 17, rue Saint-Georges et qui sont actuellement inoccupés, sauf la maison de M. Calier-Relof, fleuriste. Le prix de la location est fixé à 10.000 francs.

On sait que la ville a acquis, il y a quelques années, un immeuble portant le numéro 6 de la rue du Château en vue de l'ouverture d'une nouvelle rue derrière le futur Hôtel-de-Ville. Le prix devant en être payé avec les fonds d'emprunt, il faut, au préalable, solder les intérêts restant dûs, soit 6.600 francs. Un crédit de cette importance sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le nouvel hospice des vieux ménages

La Commission administrative des Hospices va prochainement édifier, à Barbieux, un hospice de vieux ménages, grâce à une subvention de 100.000 que la ville lui a accordée. Nous avons donné une vue de la future construction.

Avis favorable est donné à ce projet, dont la réalisation coûtera 130.000 francs.

Avis favorable est également donné au budget primitif des Hospices pour 1907, qui atteindra [illegible] francs.

La cherté du charbon

En raison de la hausse des combustibles, un crédit de [illegible] francs doit être ajouté à celui de [illegible] francs qu'on avait cru nécessaire pour le chauffage des bâtiments municipaux. Approuvé.

La désinfection des livres scolaires

Le vœu de M. Lesur relatif à la désinfection des livres scolaires a été renvoyé à la Commission médicale scolaire, qui sera appelée à donner son avis.

La taxe sur la viande stérilisée

M. Jules Hazebrouck, conseiller d'arrondissement, a émis le vœu très démocratique que la viande stérilisée soit exonérée de la taxe d'octroi. Les Commissions l'ont approuvé.

Le bureau d'hygiène

En application de la loi du 15 février 1902, un bureau d'hygiène doit être constitué. Cette institution, qui existe déjà à Roubaix, va être régularisée.

Le bureau d'hygiène comprendra un directeur, docteur en médecine, un chef de bureau, un employé et un agent technique. La dépense totale est fixée à 8.600 francs.

UN VOL A L'AMÉRICAINE

Un coursier dévalisé à la sortie d'une banque. — 2.000 francs volés. — Le pseudo-anglais et son compère

Un méfait des plus audacieux a été commis, dans la matinée de vendredi, en pleine rue de la Gare. Un jeune coursier qui sortait d'une banque, porteur d'une somme de 2.000 francs, a été dévalisé par deux habiles filous.

Un tourquennois, Joseph Picke, âgé de 15 ans, coursier dans la maison de M. Emile Truffaut, fabricant, rue du Grand-Chemin, avait été chargé par son patron, vendredi matin, d'aller toucher une somme de 2.000 francs à l'agence du Crédit Lyonnais, rue de la Gare. Il y arriva vers neuf heures et demie, mais comme les guichets étaient encombrés, il s'assit sur une banquette en attendant son tour. A côté de lui vint presque aussitôt se placer un individu qu'il ne connaissait pas et qui lia conversation, lui demandant, notamment dans quelle maison il était employé.

Enfin, le jeune coursier encaissa les 2.000 francs, soit un billet de 1.000 francs et vingt billets de 50 francs, qu'il plaça directement dans une poche intérieure de son veston.

A peine sorti de l'établissement, il descendit la rue de la Gare, pour se rendre à la Banque Devilder, rue du Curé, où il devait s'acquitter d'une seconde mission. Comme il arrivait à l'angle de la rue Saint-Georges, il rencontra l'inconnu du Crédit Lyonnais qui l'accosta de nouveau et lui causa de choses et d'autres, tout en marchant à son côté.

A l'entrée du contour Saint-Martin, ils rencontrèrent un individu de taille assez grande, mis comme un anglais de vaudeville, portant le classique veston à grands carreaux et qui avec un fort accent d'outre-Manche, demanda au compagnon du coursier de vouloir bien l'accompagner jusqu'à la gare, sous prétexte qu'étant étranger il ne connaissait pas la ville. Le fils d'Albion était large, il offrit à son cicerone une pièce de vingt francs.

« Viens donc avec nous, dit alors ce dernier au coursier, nous partagerons à deux ! » Alléché par cette promesse, le jeune Picke était, cependant, hésitant, il disait qu'il ne pouvait s'attarder dans ses courses. Pour lever ses hésitations, le quidam répliqua que la Gare n'était pas si éloignée et qu'on marcherait vite. Mais comme le coursier voulait remonter la rue de la Gare le faux cicerone l'entraina vers la rue du Curé et la rue Nain, sous prétexte que c'était plus court.

On arriva à hauteur de la rue Nationale, puis on revint dans la rue de la Gare. Mais à l'angle des deux rues, le pseudo-anglais, s'arrêtant, dit à son compère : « Allez donc chercher à moâ deux bonnes cigares ! » Et il lui remit un louis.

L'autre courut jusqu'au bureau de tabac tenu par M. Meurisse-Desreumeaux, 44, rue de la Gare, à 150 mètres environ de là. Il revint bientôt avec deux cigares à un sou ! Ce n'était pas ce que désirait l'anglais, qui déclara que ces cigares n'étaient pas assez bons. Puis s'adressant au coursier : « Va donc, lui dit-il, nous chercher deux cigares à dix sous. » Et il lui remit un louis. Puis, tout aussitôt, se ravisant, il ajouta : « Il ne faut pas faire comme ce gamin qui, tout à l'heure, est parti avec mes vingt francs ! »

« Tu vois, il n'a pas confiance, dit le compère. Donne-moi l'argent que tu as touché tout à l'heure, je le tiendrai en t'attendant ; comme ça il n'aura pas peur ! »

Le coursier n'avait pas une absolue confiance. « Et si vous partiez, dit-il, avec mon argent ! » — « Pas de danger, répliqua l'autre, d'abord, moi je ne pars pas ! » Alors la malheureuse dupe prit dans son veston la liasse de billets de banque, la remit au compère et courut vivement jusqu'au bureau de tabac, où il acheta deux cigares à 50 centimes. Naturellement, quand il revint, les deux filoux avaient disparu.

Croyant qu'ils s'étaient dirigés vers la gare, Joseph Picke s'y rendit de toute la vitesse de ses jambes. Peine perdue, plus de traces des deux larrons !

Tout en pleurs, le coursier vint conter sa mésaventure à son patron qui se rendit sans tarder au commissariat de la sûreté, puis au commissariat de police du 1er arrondissement. M. Laché, commissaire, a reçu le signalement des deux voleurs.

Le pseudo-anglais est âgé de 45 à 50 ans, il a les cheveux noirs grisonnants, ainsi que la moustache, qu'il porte assez longue ; son visage est maigre et allongé. Il est vêtu d'un pardessus noir, d'un veston et d'un gilet gris à grands carreaux. Son complice est plus jeune, il a 30 à 35 ans ; de petite taille, il est d'assez forte corpulence, a les cheveux noirs, la figure ronde ; il porte un imperméable noir et un chapeau rond de même couleur. Cet individu doit être étranger, car il a un accent très prononcé.

Le service de la sûreté a fait des recherches. Bien entendu, les deux filous, gens malins, avaient pris soin de déguerpir. Il est fort probable qu'on ne les retrouvera jamais.

Une querelle entre militaires et civils

Un homme frappé d'un coup de couteau

Une scène sanglante qui, dans une circonstance tout à fait fortuite, aurait pu amener de plus graves conséquences s'est déroulée rue de l'Abattoir, durant la nuit de jeudi à vendredi.

Un jeune homme de Wattrelos, Maurice Pierre, ouvrier emballeur âgé de 20 ans et demeurant rue Faidherbe, 278, a, sans motif excusable, frappé d'un coup de couteau un mécanicien M. Gustave Lefebvre, âgé de 60 ans, demeurant place de l'Abattoir, 9, qu'il a blessé assez grièvement.

M. Lefebvre, en compagnie de son beau-frère, M. D. Spriens, sous-inspecteur des viandes de l'Abattoir, avait, dans la soirée de jeudi, conduit à la gare l'un de ses fils, qui est soldat. Rentrant chez eux vers une heure du matin, ils entrèrent à l'estaminet de M. Louis Deblauwe, Grande-Rue, 109, pour s'y rafraîchir. Dans le débit se trouvaient à ce moment plusieurs soldats, dont un artilleur légèrement pris de boisson. Ils discutaient avec deux civils, pour un motif qu'il n'a pas été possible d'établir exactement. On comprit néanmoins, qu'il était question de *La Paix*, local du parti socialiste, où les deux civils avaient passé la soirée.

Ces derniers quittèrent l'estaminet suivis des militaires. Quand MM. Lefebvre et Spriens qui n'avaient pris jusque-là aucune part à la discussion sortirent peu après, ils aperçurent l'un des soldats, un fantassin, aux prises avec l'un des deux civils. D'un coup de tête, celui-ci projeta son adversaire sur la chaussée, mais à la vue des personnes qui sortaient de l'estaminet, il s'éloigna suivi de son compagnon vers la place Nadaud.

Les deux beaux-frères se dirigèrent ensuite tranquillement vers leur demeure. Un sous-officier d'infanterie qui se trouvait également dans l'estaminet les précédait de quelques pas. A peine eurent-ils franchi une cinquantaine de mètres qu'ils virent revenir sur leurs pas les deux civils, lesquels s'approchant du sous-officier voulurent lui chercher querelle également. M. Lefebvre, en passant, avertit le sous-officier d'avoir à se mettre sur ses gardes, car déjà l'un de ses compagnons avait été l'objet de violences. Cette simple observation eut le don d'attirer sur lui la colère des deux civils qui se mirent à l'insulter ainsi que M. Spriens. Les deux beaux-frères avaient continué, cependant, leur chemin, et étaient arrivés à la rue de l'Abattoir. Mais les provocations de leurs adversaires ne cessant pas, M. Lefebvre s'avança alors vers le plus exalté pour lui demander raison de ses insultes. Pour toute réponse, son antagoniste leva le bras armé d'un couteau et frappa dans la direction de la tête. M. Lefebvre n'eut que le temps de parer le coup, mais la lame l'atteignit au poignet gauche, lui faisant une entaille assez profonde sur toute la largeur du bras.

L'agresseur et son compagnon s'étaient éloignés aussitôt. Le second put être rejoint par M. Spriens qui s'était mis à sa poursuite et le conduisit au poste de police du 5e arrondissement. Pendant ce temps, M. Lefebvre se rendait également au poste, comprimant sa plaie avec le chapeau de l'agresseur qui lui était resté dans les mains. Il y a reçu aussitôt les soins de M. le docteur Debuchy. Aucune veine importante ni tendon n'ont été sectionnés ; le blessé, cependant, a perdu beaucoup de sang.

L'individu arrêté ayant tout d'abord refusé de faire connaître le nom du coupable, M. Grimaldi, commissaire, l'a maintenu à sa disposition. Mais dans la matinée, il s'est décidé, ce qui a permis aux agents de la sûreté d'aller l'arrêter chez lui. Maurice Pierre sera conduit à Lille aujourd'hui dans la journée.

Quelles qu'aient été les circonstances de la querelle survenue entre les soldats et les civils, il semble bien que l'agression dont a été victime M. Lefebvre soit absolument injustifiée.

LES GRÈVES

Les 850 tisserands de l'établissement de MM. Paul Prouvost frères, rue Claude-Lorrain, sont toujours en grève. La plupart des ouvriers de la préparation chôment en raison du conflit.

Les grévistes ont exposé leurs griefs dans la lettre suivante :

Monsieur Prouvost,

Voici quelques réclamations, qui nous l'espérons, éveilleront votre attention sur les faits reprochés au directeur Lambert. Nous ne demandons que la justice et la droiture ; car comme on vous en a déjà causé, nous sommes tous d'accord pour demander la mise à la porte du nouveau directeur, nous ne sommes pas des chevaux que l'on dresse au cirque à coups de cravache, nous faisons notre travail et nous voulons qu'on nous laisse travailler tranquillement et gagner notre journée sans être tyrannisés par un homme.

Donc voici notre exposé et quelques réclamations. Elle ne comportent que quelques-unes des grossièretés qu'on nous fait journellement.

176. Un ouvrier demande la permission à la rentrée de midi pour cinq heures et demie ; le directeur l'accorde et le soir la lui refuse.

506. Une ouvrière ayant été le chercher pour lui montrer une mauvaise lisière, il l'a repoussée hors de ses métiers et lui dit de manger ses lisières si elle n'a plus à manger chez elle.

229. L'ouvrière étant malade demande à retourner chez elle ; il répond malhonnêtement que non et que lui aussi est malade.

77. Une chaîne étant mal arrangée, l'ouvrier demande un aide ; il le lui refuse catégoriquement.

150 ayant obtenu du surveillant un homme pour arranger sa mauvaise lisière, le directeur est venu lui demander qui était le maître, le surveillant ou lui.

609. Ayant été malade quinze jours, le directeur avait promis de lui rendre ses métiers et ne les a plus rendus.

429 Ayant fait une rafle qui devait demander une journée ou deux pour être arrangée, il demande un homme. Il le lui refuse tout sec.

248 Etant malade, cet ouvrier demande la permission ; il lui donne son livret.

Lepers, monteur, a eu sans motifs ses quinze jours payés et son livret à Lambert.

431 Ayant à payer 1 franc d'amende pour un petit étoupage, fait une réclamation. Il lui dit de prendre son livret.

419. L'ouvrier a perdu du temps pendant trois jours, ayant fait ses plaintes à Lambert, il lui a envoyé chercher son livret.

[illegible] n'a eu la permission à midi. A quatre heures, il était remplacé.

161 A perdu par Lambert une demi-journée. Le monteur étant parti a refusé de mettre un homme pour le remplacer.

260 Etant malade a arrêté le travail trois semaines ; étant venu le revoir, il lui dit de tirer son plan.

117. Ayant six mètres d'échantillons à faire, au commencement de la chaîne étant payé au même prix que la pièce et ayant réclamé, se voit prier d'aller chercher son livret.

379. L'ouvrière n'ayant jamais manqué, se trouvant malade, lui demande la permission. On lui refuse et monte deux satins tandis qu'à ses côtés sont montés [illegible] et toiles.

359 Ayant été embauché et le métier ayant besoin d'un contremaître qui ne peut être près de lui que le jour suivant, demande à quoi s'en tenir au directeur qui lui répond qu'il ne peut pas mettre un régiment à sa disposition.

588 Ayant monté une bande à condition de 0 fr. 40 de l'heure, quand la bande est montée ce n'est que 0 fr. 40 au mètre qu'il veut payer.

622 A de l'ouvrage payé trois quart de centime moins que les autres et peut prendre son livret après sa réclamation.

629. Idem.

628 A fait une réclamation pour 1 franc d'amende qu'il devait payer pour coupures de trame, il a été envoyé promener.

401 Ayant été blessé au cours de son travail a été remplacé et Lambert a dit au remplaçant qu'il l'arrangerait à sa façon. Il lui a donc donné de l'ouvrage abandonné lorsqu'il a repris son travail.

Les réclamations ayant été faites et lues en présence de tous les ouvriers — nous disons les réclamations passagères — car beaucoup ont déjà quitté l'usine ou ont eu leur livret par M. Lambert.

Dans l'espoir qu'après avoir lu la présente vous serez envers nous dans de meilleures conditions, recevez, monsieur Prouvost, avec nos remerciements, nos sincères salutations.

Vos ouvriers.

Réclamations des monteurs de chaînes réunis. — Nous demandons : 1° A être sectionnés comme avant, en plus le supplément de quatre monteurs et un homme de chaîne pour pouvoir nous trouver à jour à notre travail ; 2° la suppression des heures après la journée.

Une vingtaine de grévistes qui avaient déclaré avoir plus particulièrement à se plaindre du directeur, ont eu une entrevue, vendredi matin, avec M. Prouvost. Le patron se refuse à sacrifier son directeur qui, assure-t-il, ne saurait plus, s'il était congédié, trouver d'emploi.

Il n'y aura plus d'entrevue avant mardi.

—— Aucun changement n'est survenu dans la situation des grèves des tissages de MM. César et Joseph Pollet, rues Nain et de Beaumont et de M. Emile Delattre, rue Nain.

LA LIGNE DES TRAMWAYS DE ROUBAIX A LILLE. — Une enquête d'utilité publique est ouverte sur la demande, présentée par le Conseil municipal, de la concession de la ligne des tramways de la limite de Croix à la Grande-Place de Roubaix, avec faculté de rétrocession à la Compagnie des Tramways Electrique de Lille et de sa banlieue.

Les pièces de l'avant-projet, ainsi que des registres destinés à recevoir les observations auxquelles peut donner lieu l'entreprise projetée, seront déposées à la Mairie pendant un mois, du 3 novembre au 3 décembre.

Une commission composée de sept membres se réunira à la Mairie, le mardi 4 décembre, à trois heures, pour, dans un délai de 15 jours, donner son avis motivé tant sur l'utilité de l'entreprise que sur les diverses questions posées par l'administration ou soulevées au cours de l'enquête. Sont nommés membres de cette commission : MM. Eugène Motte, conseiller général, maire ; Edouard Roussel, conseiller général, adjoint au maire ; Jules Hazebrouck, conseiller d'arrondissement ; Gustave Wattinne, adjoint au maire ; Briet, propriétaire ; Achille Rousseau, conseiller municipal, industriel ; Florent Carissimo, vice-président de la Chambre de Commerce.

LA MUTUELLE NADAUD SUR LA TOMBE DE M. LÉON ALLART, ANCIEN MAIRE. — La « Mutuelle Nadaud » se rendra en corps au Cimetière, dimanche prochain 4 novembre, pour déposer une couronne sur la tombe de M. Léon Allart, ancien maire, membre d'honneur de la société ; elle sera accompagnée de la « Philharmonique du Jean-Ghislain ». Le rassemblement se fera dans la cour de l'Hôtel des Pompiers, à 9 heures et demie du matin.

LES « COURS SOCIAUX » DE L'INSTITUT POPULAIRE. — **« Une solution chrétienne de la question sociale : les idées et les actes des catholiques sociaux »**, tel était l'intéressant sujet qui avait attiré vendredi soir, à l'I. P., une bonne centaine d'auditeurs et que traita, en une causerie claire et précise, M. Victor Diligent, avocat. Il existe une question sociale. Pour avoir nié que la société ait à se préoccuper de faire régner la justice dans la protection et la répartition des richesses, les révolutionnaires de 93 ont préparé tous les abus odieux qui furent la honte de l'industrialisme naissant. Le conférencier cite, d'après des enquêtes de la première partie du XIXe siècle, des faits invraisemblables d'exploitations non seulement de l'homme, mais de la femme et de l'enfant. Le Pape Léon XIII n'exagérait certes pas quand il dénonçait « le joug presque servile » et la « misère imméritée » de beaucoup de travailleurs !

C'est qu'en effet, l'ordre ne règne pas automatiquement dans les relations économiques entre les hommes. Pour le réaliser, les catholiques sociaux partent de quelques principes très nets, puisés dans la tradition catholique et les renseignements des papes : droit pour le travailleur de gagner pleinement sa vie par son travail ; nécessité d'un minimum de bien-être pour être vertueux (St-Thomas) ; droit imprescriptible du travailleur à faire respecter sa dignité et sa liberté ; destination des biens terrestres et rôle de la propriété privée. Pour arriver à l'application de ces principes, les catholiques sociaux constatent la nécessité de l'organisation professionnelle et de l'intervention de l'Etat.

L'organisation professionnelle dresse la force du travail en face de celle du capital et sauvegarde ainsi la liberté et le droit à la vie des travailleurs. L'Etat, gardien de l'ordre, doit le faire respecter dans le domaine économique comme dans les autres. Il interviendra donc pour protéger les faibles. « En matière sociale, a écrit le P. Lacordaire, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit ! »

Le conférencier a terminé par un rapide historique de l'« Ecole sociale catholique » et en précisant le but et la portée des « semaines sociales » qu'elle organise en France.

Une intéressante discussion a suivi son exposé.

UNE CONFÉRENCE SUR « JÉRUSALEM » A L'INSTITUT POPULAIRE. — Dimanche prochain, à cinq heures, M. Villain, fera, à l'Institut Populaire, le récit, accompagné de belles projections, d'un récent voyage à Jérusalem et dans toute la Palestine.

Comme de coutume, l'entrée est libre et gratuite. On peut retenir des places, 71, rue Descartes, moyennant 0 fr. 25.

LES CONFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Aujourd'hui samedi sera donnée dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, la troisième conférence de la saison, à 8 heures et demie du soir.

C'est du Dahomey que M. François, rédacteur au Ministère des Colonies, entretiendra ses auditeurs. M. François a été pendant un certain temps chef du cabinet du gouverneur du Dahomey, c'est dire qu'il a habité cette région et qu'il la connait suffisamment pour donner sur cette colonie importante des renseignements précieux et instructifs.

Sa causerie sera illustrée par de nombreuses projections à la lumière électrique.

La première partie de l'amphithéâtre est exclusivement réservée aux membres de la société, les premiers bancs de droite et gauche de l'enceinte, où est admis le public, sont occupés par les jeunes gens participant au concours de comptes-rendus des conférences.

UNE EXPOSITION A L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — L'Exposition du concours annuel de la Société d'encouragement à l'Art et à l'industrie, a lieu en ce moment à l'Ecole (grand vestibule de la galerie de sculpture). On sait que ce concours est organisé chaque année entre tous les Ecoles des Beaux-Arts et d'Art décoratif des départements. Cette année, le programme était le projet (dessin ou sculpture) d'une lanterne de vestibule. Les dessins exposés, classés par un jury composé des sommités du monde des Arts et présidé par l'illustre graveur Roty, montrent des projets dont quelques-uns sont d'un très grand intérêt.

Un des élèves de notre Ecole nationale, M. Desbarbieux a obtenu à ce concours une récompense importante (300 francs, plus une plaquette en argent).

L'exposition restera ouverte au public tous les jours jusqu'au mercredi 7 novembre.

LES VOLS. — **Feuilles de plomb dérobées.** — Des malfaiteurs ont, durant la nuit de jeudi à vendredi, dérobé quelques feuilles de plomb sur un magasin de l'établissement de la Société Anonyme de peignage, rue d'Alger, situé le long de la voie ferrée.

Après avoir franchi la barrière qui sépare l'immeuble de la ligne de chemin de fer, ils purent facilement escalader le bâtiment. Le vol a été constaté vendredi matin. Une enquête a été ouverte par M. Grimaldi, commissaire de police. L'importance du vol n'a point été évaluée jusqu'ici.

—— **Montre disparue.** — Une ménagère Mme Carion, demeurant rue de la Planche-Trouée, cour Léopold Florin, 6, a constaté hier matin qu'une montre en argent, estimée 15 francs, avait disparu de sa cuisine, où elle était suspendue à un clou fixé au mur. Mme Carion ignore à quel moment et par qui le vol a été accompli. Le malfaiteur aura sans doute profité d'un moment où elle était absente de chez elle pour pénétrer dans la maison. Plainte a été déposée au commissariat du 3e arrondissement.

UN JEUNE HOMME ASSAILLI ET DÉVALISÉ PAR TROIS MALFAITEURS. — La partie de la rue Pierre-de-Roubaix comprise entre la rue Masséna et le boulevard de Mulhouse, n'est point bordée d'habitations et se trouve très peu fréquentée dès la tombée du jour. C'est un lieu propice aux agressions, ce qui fait que les rôdeurs en quête d'un mauvais coup y séjournent fréquemment.

Jeudi soir, vers 5 heures 1/2 de l'après-midi, par suite du temps brumeux, l'obscurité était déjà assez prononcée, quand M. Emile Chatelain, âgé de 23 ans et demeurant rue Nabuchodonosor, 55, passa à cet endroit. Venant de la rue de Lannoy, le jeune homme avait franchi la rue Masséna et se dirigeait vers le boulevard. Il se promenait tranquillement, les mains dans les poches de son pardessus.

Trois individus, chaussés d'espadrilles, qui le suivaient depuis un moment, s'approchèrent alors de lui. L'un d'eux le saisit par le bras droit qu'il immobilisa, tandis qu'un autre le frappait d'un coup de poing à la figure et le troisième se mettait en mesure de le fouiller. Ils lui dérobèrent son porte-monnaie contenant neuf francs, non sans avoir déchiré son pardessus. M. Chatelain a été tellement impressionné par cette soudaine agression qu'il lui fut impossible de proférer le moindre cri. Il a déposé une plainte au commissariat du 3e arrondissement.

LES VOLS A L'ETALAGE A TOURCOING. — **Deux arrestations à Roubaix.** — Dans l'après-midi de mardi dernier, trois paires de chaussures qui se trouvaient à l'étalage extérieur du magasin de M. Rousseau, 9, Place Saint-Jacques, à Tourcoing, étaient volées par trois individus. Avant été aperçus les voleurs prirent la fuite, mais l'un d'eux Ernest Vandekerkove, 18 ans, tisserand à Roubaix, 196, rue de l'Alma, fut arrêté dans la rue de Menin, par M. Delattre, commissaire de police du 2me arrondissement, qui passant justement à cet endroit, lui avait barré la route.

Vandekerkove, qui sortait de prison où il avait passé six mois pour avoir tenté de tuer son amie,

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LA CATASTROPHE DU « LUTIN »

L'arrivée des corps des victimes à Marseille. Une émouvante cérémonie. — Discours du vice-amiral Marquis

Marseille, 2 novembre. — Le paquebot « Saint-Augustin », ramenant les cadavres des victimes du « Lutin », est entré dans le port de Marseille à midi.

Les autorités se sont rendues au débarcadère pour la levée des corps. Les troupes de la garnison ont rendu les honneurs.

Marseille, 2 novembre. — A deux heures, tandis que la pluie tombe, les dépouilles mortelles de l'équipage du « Lutin » sont placées sur des prolonges recouvertes de drap noir et ornées d'écussons, de trophées et de drapeaux. Les tambours, recouverts de crêpes, roulent tristement. L'émotion est grande. Une compagnie d'infanterie rend les honneurs, pendant que la musique du 141e régiment exécute la marche funèbre de Chopin.

Toutes les autorités militaires et civiles sont présentes. Le cortège se met en marche ; on remarque l'amiral Marquis, représentant le ministre de la Marine, le général Mathis, commandant le 15e corps d'armée, entouré de tous les officiers de la garnison, le Préfet, le maire, les membres des Chambres de Commerce, les conseillers municipaux, le Conseil général, tous les commandants des flottilles de sous-marins et de torpilleurs de Toulon ; une délégation des officiers de l'escadre de la Méditerranée ; les Consuls d'Angleterre, de Russie.

Derrière la dernière prolonge marche le père du quartier-maître Montcarrat, une des victimes du « Lutin » ; sa douleur est navrante. M. Carrère, beau-frère du commandant Fepoux, suit également.

Le cortège gagne lentement la gare. Une foule considérable suit. Les canons du fort Saint-Nicolas tonnent. Le spectacle des funérailles est véritablement imposant ; des femmes pleurent ; plusieurs tombent évanouies.

Sur le parcours du cortège tous les magasins sont fermés.

Sur le terre-plein de la gare, les seize prolonges se rangent en demi-cercle. L'amiral Marquis représentant le ministre de la Marine, s'avance et d'une voix ferme, prononce l'éloge funèbre des malheureuses victimes du « Lutin ». Il termine ainsi :

« Honneur à vous, valeureux équipage du *Lutin*, vous allez vous disperser et prendre, chacun de vous, le chemin du pays natal où vous attendent, pour vous glorifier, vos parents et vos amis. Nos regrets vous accompagnent ; puissent-ils adoucir leur douleur.

» Au nom de la Marine, je vous adresse un suprême adieu. »

Après l'amiral Marquis, M. Chanot, maire de Marseille a pris la parole. Il a dit que Marseille s'associait au deuil de la France.

Les seize cercueils sont placés ensuite dans des fourgons plombés qui les transporteront vers leur destination respective.

L'ANARCHIE AU MAROC

La situation. — Les mesures. — Les conséquences des troubles

Le correspondant particulier du *Temps*, à Tanger estime que si l'agitation n'est pas due exclusivement au fanatisme, elle n'en est pas d'ailleurs moins grande.

On peut toutefois affirmer, dit-il, que si elle prenait, comme on l'a prévu, des proportions nécessitant des mesures de répression, ces mesures seront très efficaces, mais n'obligeront pas nos autorités militaires à dépasser le but qu'elles se proposent.

Protestation du corps diplomatique

Tanger, 2 novembre. — Le corps diplomatique a protesté hier contre l'insuffisance des mesures prises par les autorités chérifiennes pour assurer la sécurité des Européens.

Le Pacha a mobilisé toutes les troupes disponibles pour assurer sa sécurité personnelle.

LES ÉCONOMIES DANS LES SERVICES DE L'ARMÉE

Paris, 2 novembre. — Le sous-secrétaire d'État à la guerre vient d'adresser à tous les fonctionnaires du ministère une circulaire pour interdire toute dépense qui n'aurait pas pour objet des besoins réels du service et pour exiger la justification et le contrôle des plus petites dépenses engagées : timbres-postes, télégrammes, voitures, etc.

LA TEMPÊTE

La Rochelle, 2 novembre. — Une violente tempête a sévi sur le territoire. On craint des naufrages. Le matelot Albert [illegible] du *Dundée-Louise*, de La Rochelle a été emporté par un coup de vent. A [illegible] le vent a enlevé plusieurs toitures et arraché des arbres.

La Rochelle, 2 novembre. — Les bourrasques se succèdent sur la côte. La mer est démontée au quartier de la [illegible] le vent a enlevé plusieurs toitures et arraché [illegible] des clôtures.

Nouvelles Régionales

Explosion d'une mine à Carvin

UN MINEUR TUÉ. — DEUX BLESSÉS

Vendredi matin, une équipe de mineurs était occupée à 400 mètres de profondeur à la fosse n° 4. Une mine chargée d'une cartouche de dynamite bourrée à l'eau, n'ayant pas détoné sous l'action du courant électrique, l'ouvrier, Gustave Massy, 42 ans, voulut retirer la cartouche. Son mouvement provoqua l'explosion de la mine. Massy, renversé sur le sol, fut relevé la main droite arrachée et la tête fracassée. La mort avait été instantanée.

Deux de ses camarades, [illegible], 46 ans, est blessé à l'œil gauche, et J.-B. [illegible], 38 ans, a eu la jambe droite brisée. Une enquête est ouverte.

UNE SCÈNE DRAMATIQUE A PRÉMESQUES. — Au cours d'une rixe qui a éclaté entre les époux Verschaeve, [illegible], cultivateur, celui-ci, ayant voulu donner un coup de pied à sa mère, la femme Verschaeve, qui était munie d'une serpe, [illegible] à son agresseur, de larges entailles au-dessus du genou droit. Le blessé, dont l'état est assez grave, a été transporté à l'hôpital d'Armentières.

IRRÉGULARITÉS ADMINISTRATIVES A MONTIGNY-EN-GOHELLE. — Le « Courrier du Pas-de-Calais » annonce qu'une enquête est ouverte par M. le sous-préfet de Béthune sur certaines irrégularités constatées dans la gestion de M. Houssin, maire socialiste, révoqué, de Montigny-en-Gohelle.

ARRESTATION D'UN FAUX-MONNAYEUR A DOUAI. — Jeudi après-midi, un individu paraissant étranger à la ville, se présenta chez Mme Grimbez, épicière, rue de Cuvelle et tenta, pour payer un achat minime, de passer une pièce de 5 francs fausse à l'effigie de Léopold II et au millésime de 1871.

Le chef de la Sûreté ayant eu connaissance de ce fait, se mit à la recherche de l'individu qui ne tarda pas à être arrêté. Conduit au poste et fouillé, il fut trouvé porteur de cinquante et une pièces de 5 francs, fausses, dont le coin se rapproche de celui des pièces véritables et frappées aux effigies de Louis-Philippe, 1830, 1840, 1841 ; de Léopold II, 1873 ; de Napoléon III, 1870, et de la République française, 1873.

En outre, l'individu était porteur d'une somme de plus de 200 francs en petites pièces provenant sans doute de l'émission à Douai de pièces fausses. Il a avoué l'émission de fausses pièces à Douai.

NÉCROLOGIE

—— M. Léon Boutry, industriel à Fives, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme née Jeanne Dubois, décédée le 30 octobre dernier, à Heyst-sur-Mer, à l'âge de quarante-huit ans.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, vendredi, 2 novembre.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York Ce jour	New-York Précéd.	New-Orléans Ce jour	New-Orléans Précéd.
Novembre... 1906	9.90	10.03	9.90	10.17
Décembre...	9.87	10.03	9.94	10.19
Janvier... 1907	9.91	10.10	9.97	10.26
Février...	10.01	10.18	10.04	10.31
Mars...	10.09	10.27	10.15	10.43
Avril...	10.13	10.32	10.20	10.48
Mai...	10.20	10.36	10.29	—.—
Juin...	10.24	10.40	—.—	—.—
Juillet...	10.29	10.45	—.—	—.—
Aout...	—.—	—.—	—.—	—.—
Septembre...	—.—	—.—	—.—	—.—
Octobre...	—.—	—.—	—.—	—.—
Ports des États-Unis.	31.000 balles		23.000 balles	
Ports de l'intérieur.	29.000	—	34.000	»

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, vendredi, 2 novembre 1906.
2 heures soir, 8° au-dessus de zéro, 748, pluie ou vent.
5 heures soir, 8° au-dessus de zéro, 748, pluie ou vent.
9 heures soir, 7° au-dessus de zéro, 749, pluie ou vent.
Samedi, 3 novembre 1906.
Minuit, 6° au-dessus de zéro, 749, pluie ou vent.
8 heures mat., 6° au-dessus de zéro, 749, pluie ou vent.